

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2019

Etaient présents : BUTON Didier, JOUANNEAU Nadine, MONNERON Antony, CHALET Laurence, TESSIER Katia, TROCHARD Loïc, THIBAUD Christiane, BODARD Thierry, GROUSSIN Stéphane.

Absents excusés : NEAU Marcel, GAUVRIT Didier, PAJOT Sylvie, SOUCHET Bruno, LE BRUSQUET Elsa, PARIS Virginie, BRAUD Stéphane, SUAUD Justine,

M. MONNERON Antony a été élu secrétaire de séance.

M. NEAU Marcel a donné procuration à M. BUTON Didier.

M. BRAUD Stéphane a donné procuration à M. BODARD Thierry.

M. GAUVRIT Didier a donné procuration à Mme CHALET Laurence.

Mme PARIS Virginie a donné procuration à M. MONNERON Antony.

Mme SUAUD Justine a donné procuration à Mme TESSIER Katia.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2018-26-03-025 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2019-21	25-mai	SCI DU CINQUANTENAIRE M. TRUCHI DENIS 12 Chemin de la Citadelle ST URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 20 Place Galilée 85300 CHALLANS	Terrain bâti 12 Chemin de la Citadelle	AD 72 - 139 - 140 - 179 et C 1840	IIAU A	12 608 m ²	Décision du Maire 2019-06-03-019 en date du 3 juin 2019
2019-22	25-mai	SCI LA CITADELLE M. TRUCHI DENIS 12 Chemin de la Citadelle ST URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 20 Place Galilée 85300 CHALLANS	Terrain non bâti 12 Chemin de la Citadelle	AD 141 - 180 - 201	IIAU A	3 797 m ²	Décision du Maire 2019-06-03-020 en date du 3 juin 2019
2019-23	29-mai	CC CHALLANS GOIS COMMUNAUTE 1 Bd Lucien Dodin 85300 CHALLANS	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN-ROUSSEAU PETIT 20 Place Galilée 85300 CHALLANS	Terrain non bâti Zone économique Rue des Artisans	B 1440 - 1447	IAUe	2568 m ²	Décision du Maire 2019-06-13-021 en date du 13 juin 2019

N° Dossier	Reç u le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2019-24	12-juin	M. RONGERE Arnaud et Mme LECHAT Christelle 7 Rue du Maréchal Joffre 85330 NOIRMOUTIER EN L'ILE	Me GROSSIN David 42 Bd Lucien Dodin CHALLANS	Terrain Bâti 4 Allée des Glajous	AB 268	Up	686 m²	Décision du Maire 2019-06-17-022 en date du 17 juin 2019
2019-25	12-juin	M. RETUREAU Bertrand 19 Chemin des Baudries ST URBAIN	Me GROSSIN David 42 Bd Lucien Dodin CHALLANS	Terrain bâti 19 chemin des Baudries	AC 291	Up	1 578 m²	Décision du Maire 2019-06-17-023 en date du 17 juin 2019
2019-026	14-juin	M. CHAGNEAU Jérémy et Mme SAMOYAUULT Laetitia 15 Route de St Gervais 85230 SAINT- URBAIN	SCP DUPRE PRAUD HUVELIN- ROUSSEAU PETIT 3 Rue de la Petite Gare BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 15 Rte de St Gervais	AD 31	Up	1 281 m²	Décision du Maire 2019-06-18-024 en date du 18 juin 2019

DCM 2019-06-24-053

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX « CHEMIN DES PETITES VILLIERES »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux d'assainissement collectif sur le « chemin des Petites Villières ». Le cabinet ARTELIA a procédé à l'analyse des offres reçues.

Deux entreprises ont déposés une offre.

Entreprise	Montant de l'offre HT	Note montant de l'offre	Note technique	Classement
CISE TP	315 102.68 € HT	3.56/4	5.70/6	2
SOCOVA TP	252 745.00 € HT	4.00/4	6.00/6	1

Toutes les offres sont considérées comme recevables.

Pour information le montant de l'estimation s'élevait à 226 289 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **attribue** le marché à l'entreprise SOCOVA TP pour un montant de 252 745.00 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ces travaux.

Affichage en Mairie le 25 juin 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2019-06-24-054

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

APPROBATION DE LA REVISION DU ZONAGE

Vu la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau, révisée par la loi n°2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224.10 du Code Général des Collectivités territoriales;

Vu la délibération DCM 2018-26-03-026 en date du 26 mars 2018 par laquelle le Conseil Municipal a confié la réalisation de la révision du zonage d'assainissement à l'entreprise OCE Environnement ;

Vu la délibération DCM 2019-02-25-014 du Conseil Municipal en date du 25 février 2019 approuvant le dossier d'enquête public préparé par le cabinet OCE Environnement ;

Vu l'arrêté municipal n° ARR 2019-03-16 du 1^{er} mars 2019 soumettant la révision du zonage de l'assainissement à l'enquête publique;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que la révision du zonage de l'assainissement telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **décide d'approuver** la révision du zonage de l'assainissement telle qu'elle est annexée à la présente. Le Chemin de la Cailloche fera l'objet d'une extension de zonage après réalisation des travaux concernant le zonage d'assainissement collectif approuvé ce jour.

➤ **dit que** la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux Journaux.

➤ **dit que** la révision du zonage de l'assainissement approuvée est tenue à disposition du public:

- à la Mairie de Saint Urbain aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux

- à la Sous-Préfecture des Sables d'Olonne.

➤ **dit que** la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées

Affichage en Mairie le 25 juin 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2019-06-24-055

AMENAGEMENT CHEMIN DES BAUDRIES ET ROUTE DE L'HOMMEAU

RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la réalisation des travaux d'aménagements du chemin des Baudries et de la route de l'Hommeau ». Le cabinet AMEAS a procédé à l'analyse de l'offre reçue.

Neuf entreprises ont retiré le DCE par voie électronique mais une seule a déposé une offre :

Entreprise	Montant de l'offre HT	Note montant de l'offre	Note technique	Classement
BODIN TP	484 693.05 € HT	20/20	18/20	1

L'offre est considérée comme recevable.

Pour information le montant de l'estimation s'élevait à 500 000 € HT.

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal que le cabinet AMEAS a procédé à une vérification des tarifs proposé en comparaison avec d'autres marchés attribués récemment.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution du marché. Il propose de faire une négociation avant la signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **demande** qu'une négociation soit réalisée auprès de l'entreprise,

➤ **attribue** le marché à l'entreprise BODIN TP pour un montant de 484 693.05 € HT, seule réponse à l'appel d'offre, si la négociation n'aboutit pas,

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ces travaux.

Affichage en Mairie le 04 juillet 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2019-06-24-056

AMENAGEMENT DE COMMERCES ET ESPACES PUBLICS CHOIX DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour le marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un commerce et l'aménagement des espaces publics. Suite à l'analyse des candidatures 5 équipes de maîtrise d'œuvre ont été admises à déposer une offre et à être auditionnées conformément au règlement de consultation.

Suite à l'audition qui a eu lieu une demande de négociation a été envoyée aux 5 candidats le 27 mai. Le classement des candidats est le suivant :

Equipe de maîtrise d'œuvre	Critère 1 (30%)		Critère 2 (45 %)		Critère 3 (25%)		TOTAL	Classement
	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée	Note/10	Note pondérée	Note sur 10 pondérée	
VALLEE	10	3	7	3.15	8.57	2.14	8.29	4
DIAGONALE	7.96	2.39	9	4.05	9	2.25	8.69	2
BLANCHET	8.84	2.65	8	3.60	8.18	2.04	8.30	3
LM	9.09	2.71	10	4.5	10	2.5	9.71	1
LBLF	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide de retenir** le cabinet LM Architecture pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de la construction d'un commerce et l'aménagement des espaces publics,
- **valide** en tranche ferme **un taux de 3.26 %**, **soit un forfait provisoire de rémunération de 24 104.44 € HT** (relative aux missions de maîtrise d'œuvre ESQ/DIAG-APS-APD pour la construction d'un commerce et l'aménagement des espaces publics pour une surface de 3 300m²),
- **valide** en tranche ferme **un taux de 7.59 %**, **soit un forfait provisoire de rémunération de 50 655.66 € HT** (relative aux missions de maîtrise d'œuvre PRO-ACT-DET-AOR pour la construction d'un commerce et l'aménagement des espaces publics pour une surface de 2 000m²),
- **valide** en tranche optionnelle **un taux de 12.68 %**, **soit un forfait provisoire de rémunération de 9 129.60 € HT** (relative aux missions de maîtrise d'œuvre PRO-ACT-DET-AOR concernant l'aménagement des espaces publics pour une surface de 1 300m²),
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 02 juillet 2019
Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2019-06-24-057

REVISION DU TICKET DE CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 25 juin 2018 le prix du ticket de cantine avait été fixé à 3,45 € pour les enfants et à 4,45 € pour les adultes pour l'année scolaire 2018-2019. Le bilan établi pour la période d'août 2018 à juillet 2019 présente un déficit de fonctionnement 33 452.72 €. Celui-ci est en forte hausse en comparaison à celui de 2018-2019 (- 23 182.46 €).

Monsieur le Maire précise que le prix du repas unitaire facturé par Océane de Restauration sera de 2.20 € TTC pour les enfants (2,14 € TTC l'an passé) et 2.75 € TTC pour les adultes (2.65 € TTC l'an passé) suite à la consultation qui a été effectué en 2016. Le prix de revient d'un repas est de 4,98 € (4,50 € l'an

passé). Monsieur le Maire précise que le fait d'avoir une cantine scolaire sur chacun des sites des deux écoles a un coût. Il est proposé de réviser les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** d'augmenter le prix du ticket de cantine pour l'année scolaire 2019/2020,
- **fixe** le tarif à 3.55 € pour les repas des enfants, (9 voix pour, 5 voix pour 3.50 €)
- **fixe** le tarif à 4.55 € pour les repas des adultes

Affichage en Mairie le 26 juin 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2019-06-24-058

ECOLE PUBLIQUE L'AVOCETTE

REVISION DU TARIF DE GARDERIE PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le fonctionnement de la garderie périscolaire de l'école publique.

Les heures d'ouverture de la garderie sont les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION	7H30 / 8H00	7H30 / 8H00	/	7H30 / 8H00	7H30 / 8H00
MATIN	8H / 9H00	8H / 9H00	/	8H / 9H00	8H / 9H00
SOIR	16H30 / 18H00	16H30 / 18H00	/	16H30 / 18H00	16H30 / 18H00
UNIQUEMENT EN CAS DE PRESENCE D'UN ENFANT	18H00 / 18H30	18H00 / 18H30	/	18H00 / 18H30	18H00 / 18H30

Le tarif fixé par délibération DCM 076-06-07-2015 en date du 06 juillet 2015 lors de la reprise de la garderie par les services municipaux n'a pas connu d'augmentation et est fixé à 1 € la ½ heure.

	Achat de carte
Carte de 5 ½ heures (2h30)	5.00 € (soit 1€ la ½ heure)
Carte de 10 ½ heures (5h00)	10.00 € (soit 1€ la ½ heure)
Carte de 20 ½ heures (10h00)	20.00 € (soit 1 € la ½ heure)
Carte de 50 ½ heures (25h00)	50.00 € (soit 1 € la ½ heure)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la modification des horaires et/ou du tarif de la garderie périscolaire de l'école publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** les horaires de la garderie tels que définis dans le tableau ci-dessus pour l'année scolaire 2019/2020,
- **maintient** le tarif de 1€ la ½ heure avec la vente exclusive de cartes durant l'année scolaire, excepté à compter du 1^{er} juin où la vente à la ½ heure est acceptée,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 26 juin 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2019-06-24-059

SIGNATURE DE CONTRATS CDD POUR L'ANNEE 2019 2020 SUR LES EMPLOIS ECOLE/CANTINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que s'agissant de petits temps de travail (2h par jour en cantine, 2h par jour pour la garderie, et 2h par jour pour le ménage de l'école) il est difficile de valider des embauches d'une année sur l'autre. Il est également compliqué de trouver des personnes intéressées par ces temps de midi et du soir. Il faut également préciser qu'au mieux ces personnes peuvent avoir 4h par jour car le ménage de l'école a lieu en même temps que la garderie pour qu'il n'y ait pas de travailleur isolé.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer des CDD pour l'année scolaire 2019/2020 pour le bon fonctionnement des services école/cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats CDD devant intervenir pour l'année scolaire 2019/2020,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Affichage en Mairie le 26 juin 2019

Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

INTERCOMMUNALITE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (compte-rendu réunion du 06 juin 2019).

1°) Finances :

- Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2018
- Affectation des résultats
- Budget principal – suivi pluriannuel des investissements
- Vote des budgets supplémentaires 2019

2°) Administration générale :

- Personnel : modification du tableau des effectifs

3°) Aménagement de l'espace :

- Adhésion à Vendée Foncier Solidaire
- Acquisition terrain à vocation économique sur la commune de Beauvoir sur Mer

4°) Activités économiques :

- Village artisanal de la Bloire à CHALLANS - Vente du module n°8 à la SARL GIROPROS
- Parc d'activités du Plessy à SAINT URBAIN – Vente d'une parcelle à la SARL GOBIN PAYSAGE
- Parc d'activités des Terres Neuves à FROIDFOND – Vente d'une parcelle à la SARL CMO BOIS
- Approbation du programme pour la construction d'un bâtiment industriel et bureaux dénommé « projet LHYFE » sur le port du Bec à BOUIN

5°) Environnement :

- Prévention des inondations – diagnostic de vulnérabilité de l'habitat individuel situé en zone de submersion sur les communes de BOUIN et de BEAUVOIR SUR MER – mission d'accompagnement des propriétaires

QUESTIONS DIVERSES

Alambic

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'alambic actuel ne tourne plus. Les droits appartenant à la commune une personne intéressée s'est présentée en mairie.

La commission se réunira mercredi 26 juin au soir pour se rendre sur place et étudier les possibilités de mise en œuvre de l'alambic dans le verger.

Réunion décentralisée de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prochaine réunion de la communauté de communes aura lieu le 11 juillet à St Urbain.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu mardi 23 juillet à 20h00.

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	NEAU Marcel 1 ^{er} Adjoint Absent excusé Procuration à M. BUTON	JOUANNEAU Nadine 2 ^{ème} Adjoint	MONNERON Antony 3 ^{ème} Adjoint
GUESNAY-GUILLET Ludivine Démissionnaire	GAUVRIT Didier Absent excusé Procuration à Mme CHALET	CHALET Laurence	PAJOT Sylvie Absente excusée
SOUCHET Bruno Absent excusé	TESSIER Katia	TROCHARD Loïc	LE BRUSQUET Elsa Absente excusée
SAMSON Alain Démissionnaire	THIBAUD Christiane	BODARD Thierry	PARIS Virginie Absente excusée Procuration à M. MONNERON Antony
BRAUD Stéphane Absent excusé Procuration à M. BODARD	SUAUD Justine Absente excusée Procuration à Mme TESSIER	GROUSSIN Stéphane	